

## Compte rendu de l'assemblée des délégués SAR, Lullier GE du 17.03.2018

### Ordre du jour selon page 13 de la revue SAR N°3 Mars 2018

Point 4 le PV de la séance précédente est accepté à l'unanimité

Point 5, Rapport de la présidente Sonia Burri. Quelques sujets importants :

La valeur du travail de pollinisation des abeilles en Suisse est estimée à env. 250 millions de Frs.

Le nouveau site Internet de la SAR sera bientôt en ligne.

Le renforcement de la filière fédérale de la profession d'apiculteur reste une priorité. Env. 100 personnes sont actuellement en formation en Suisse Romande.

Il est aujourd'hui pratiquement impossible de gérer un rucher sans solide formation de base préalable.

Point 6. Plusieurs groupes de travail se sont occupés des modifications nécessaires concernant divers points des statuts de la SAR. Notamment concernant les montants des indemnités versées. Voir la revue SAR de mars. La Présidente affirme avoir participé à 29 séances en 2017, ce qui implique env. 700 heures de travail. Chaque membre du comité investit env. 400 heures chaque année pour les postes clés de la SAR. La présidente fait également partie du comité d'Apisuisse. Apisuisse ne paie pas d'indemnités, seul les frais sont remboursés. Les tarifs actuels de la SAR doivent être revu à la hausse si on veut assurer la relève. Plusieurs postes sont à repourvoir dans les prochaines années.

Nouvelles indemnités annuelles, Présidente 8'000.- Frs, Rédaction 8'000.- Frs, tenue de la caisse 8'000.- Frs, ces nouvelles indemnités sont acceptées à l'unanimité.

Point 7. Résultat d'exploitation positif contrairement au budget qui prévoyait une perte. Voir page 15 de la revue SAR de mars. Rapport des vérificateurs accepté à l'unanimité.

En 2018 les labels seront gratuits. L'agenda reste compris dans l'abonnement de la revue.

Point 8. Rapport de la responsable Isabella Moretti. Le but des concours de ruchers est de promouvoir les bonnes pratiques de l'apiculture.

Points 9 et 10. L'Association Suisse d'Apithérapie qui compte 60 membres devient membre collectif de la SAR en payant 100.- Frs de cotisation. Pour cela les statuts doivent être modifiés.

La création d'une limite pour les dépenses extraordinaire de 20'000 Frs demande elle aussi une modification des statuts.

La présidence et les membres du comité sont désormais élus pour 3 ans. Ceci à cause de la complexité accrue des divers postes. Les modifications des statuts sont acceptées à l'unanimité.

Point 11. Changement au comité central. La future démission de Raphael Monney est acclamée avec remerciements pour services rendus. Nouveaux membres proposés sont David Guillon et Benoit Droz.

Point 12 Sonia Burri est acclamée comme présidente

Point 13. Le Prix Bertrand est décerné à Jean-Paul Cochard

Point 15. Les dates des prochaines assemblées sont le 16 Mars en 2019 (Jura Bernois) et le 28 Mars en 2020.

### Divers :

Jean-Daniel Bertholet nous invite les 1,2 et 3 juin à une grande fête de l'apiculture à Bière, plusieurs intéressantes présentations pour les apiculteurs sont prévues.

Davide Conconi de la STA ( Società Ticinese d'Apicoltura) donne ses salutations et insiste sur la nécessité de travailler ensemble pour une bonne marche de l'apiculture en Suisse.

Une initiative pour une Suisse sans pesticides est lancée pour ceux qui s'y intéressent.

Ricola est devenu un sponsor de l'association de recherche sur les abeilles COLOSS

Jean-Daniel Charrière remercie Jean-Paul Cochard pour son travail de soutien concernant l'Agroscope en particulier dans sa démarche politique. Il insiste sur le fait d'attendre les résultats de tous les tests concernant le Chlorure de Lithium avant de se lancer dans son éventuelle application pratique.

Pierre Guignard